

Trade Union  
Advisory Committee  
to the OECD  
*Commission  
syndicale consultative  
auprès de l'OCDE*

# LES DROITS À LA RETRAITE PAR TEMPS DE CRISE

## UN CONTEXTE OCDE, UNE PERSPECTIVE SYNDICALE

PARIS, 4 DÉCEMBRE 2020

### RÉSUMÉ

La certitude de pouvoir prendre sa retraite après une longue vie de travail tout en conservant un revenu décent est essentielle pour les travailleurs. Les systèmes de retraite visent à offrir cette certitude et cette sécurité économique aux personnes âgées, une fois qu'elles ne peuvent plus gagner leur vie elles-mêmes. Des décennies de réformes des retraites visant à réduire l'exposition des employeurs et de l'État aux risques financiers liés aux retraites, s'ajoutent aux retombées de la crise COVID-19 et font craindre le pire pour de nombreux travailleurs et à leurs familles et l'adéquation de leurs régimes de retraite.

Sur le long terme, la faiblesse des taux d'intérêt et des salaires, la précarité croissante de l'emploi et les changements démographiques globaux remettent en cause la capacité des systèmes de retraite à garantir une retraite décente et adéquate pour tous. La situation de crise actuelle est peut-être unique dans l'histoire moderne. Toutefois, elle ne change pas les fondamentaux. L'objectif général de nos systèmes de retraite reste le même : un système simple et facilement compréhensible qui assure une couverture universelle, une retraite prévisible, sûre et adéquate pour tous.

Ce document du TUAC a pour but d'examiner les défis auxquels sont confrontés les systèmes de retraite aujourd'hui et de fournir des éléments sur la manière de les aborder et de les surmonter, afin de garantir une retraite décente à tous les travailleurs.

### Les grandes lignes :

L'impact de la crise sur les retraites est multiple. Comme d'autres crises économiques et sociales, il se fait sentir par la réduction des cotisations de retraite. Avec la permanence des taux d'intérêt proches de zéro bien avant le début de la crise, les caisses de retraite étaient déjà sous pression pour faire face à leurs engagements à long terme.

La crise COVID-19 n'a pas touché des économies par ailleurs robustes et socialement justes. Les inégalités se sont creusées bien avant. L'érosion des principes de justice sociale est particulièrement vraie en ce qui concerne les droits du travail et les droits à la retraite.

Les réformes passées ont souvent visé des changements profonds, en modifiant les modalités de partage des risques avec un objectif presque unique : réduire ou limiter les coûts et beaucoup moins en atténuant l'impact social négatif.

En comparant les taux de remplacement des retraites entre 2009 et 2019 pour 30 pays de l'OCDE couverts, on constate que dans 23 pays, le taux de remplacement a diminué (de plus de -1 %), dans 3 pays, il a stagné (à +/- 1 % près) et dans 4 pays seulement, il a augmenté (au-dessus de +1 %).

L'orientation régressive de la réforme des retraites touche particulièrement les femmes et les travailleurs précaires qui se retrouvent plus souvent avec une retraite inadéquate.

L'OCDE justifie une approche centralisée de la réforme des retraites pour aider à maintenir la priorité à la viabilité financière des retraites. Elle recommande de lier certains paramètres clés des retraites à des «règles automatiques» qui peuvent réduire la tentation des gouvernements démocratiquement élus de revenir sur les décisions passées. Une réforme centralisée en mode « pilote automatique » est, nous dit-on, la meilleure voie à suivre.

Pour les syndicats, un système de retraite solide doit se fonder sur un partage équitable des risques entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Il doit être prévisible, offrir des prestations de retraite au-dessus du seuil de pauvreté, mais pas seulement : il doit aussi assurer la continuité du niveau de vie tout au long de la période de retraite. Il doit assurer une couverture universelle et soutenir la dimension collective des retraites.

Les réformes des retraites ont le plus souvent été dominées par une seule vision: l'évolution démographique rend nos systèmes de retraite «non viables» et nous devons donc réduire la générosité des retraites.

Une approche plus large est nécessaire, qui tienne compte à la fois de la base de financement, des aspects sociétaux et de la solidarité intergénérationnelle. Les décideurs politiques qui veulent «résoudre» l'équation des retraites devraient d'abord se pencher sur la manière de mettre fin à la diminution de la base de financement des retraites, en prenant des mesures visant à inverser la tendance à la baisse de la part des revenus du travail et en envisageant des sources de financement complémentaires.

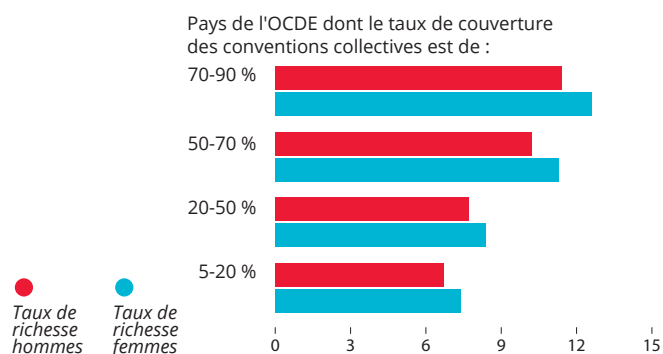
La crise renforce aussi la nécessité de réduire la dépendance des marchés financiers, plutôt que de l'intensifier, en dissociant le droit à la retraite des gains et des risques des marchés financiarisés (qui tournent parfois à la loterie).

La réforme des retraites ne peut être traitée isolément, mais doit s'inscrire dans le cadre d'une réforme plus large de la politique du marché du travail et tenir compte des politiques monétaires et fiscales. Pour les syndicats, les politiques du marché du travail, les retraites et les négociations salariales sont liées entre elles et les négociations collectives, et notamment les accords de branche, restent des moyens utiles pour garantir des retraites décentes.

Les faits sont clairs : la générosité des retraites est liée au type de négociation collective et à la couverture des négociations collectives.

Les gouvernements devraient prendre le dialogue social au sérieux dans l'économie politique de la réforme des retraites. Les réformes postérieures à 2008 montrent le contraire : le dialogue social a d'abord atteint un «pic» au lendemain de la crise, mais il s'est rapidement effacé avec l'arrivée des réformes structurelles et la prise en main par «l'unilatéralisme d'État». Des réformes précipitées, du haut vers le bas, signifient que les points de vue des partenaires sociaux ont peu de poids et sont dilués dans des «débats nationaux» plus larges. Dans certains cas, les résultats du dialogue social sont ignorés dans la législation finale et les textes parlementaires.

#### Taux de richesse brut des retraites



**Taux de richesse brut (avant impôt) des retraites en nombre de revenu annuel d'un travailleurs ayant une rémunération moyenne, selon le taux de couverture des convention collective.** Source: OECD Pension at a Glance 2019 & OECD Employment Outlook 2019, données compilées par le TUAC.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)



[TUAC.ORG](https://www.tuac.org)

[@TUACOECD](https://twitter.com/TUACOECD)

[WORKERSVOICE@OECD](mailto:WORKERSVOICE@OECD)